

Règlement Rando du Val de Saire

Le 21 juin ,Val de Saire cyclo organise sa traditionnelle Rando "La Val de Saire"
Siège social de VDSC 9 place de la Mairie 50630 Quettehou
C'est une organisation ludique et sans classement,
La manifestation comporte 5 épreuves :

- 1 Vélo route
- 2 VTT
- cani cross
- 3 Trail
- 4 Marche

Pour toutes les épreuves conditions d'âge à partir de junior à master soit 2009 et avant

Vélo route

Circuit de 93 km au départ de Quettehou avec des départs de 8h30 à 9h00
Respect total du code de la route, port du casque obligatoire,
Le parcours ne traverse aucune route départementale en dehors des agglomérations,
Le balisage est fait avec des flèches amovibles (respect de l'environnement),
Le participant s'engage a respecter toutes les consignes données par l'organisateur,
Un point ravitaillement est posté à mi-parcours,
Nota : un parcours de 75 km empruntant la 1ère partie et la dernière est proposé,
Enfin un parcours sur la première partie Quettehou-Quettehou de 45 km

VTT

Un parcours de 75 km D+1300m avec trace gpx

Circuit de 50 km au départ de Quettehou avec des départs de 8h45 à 9h00

- Parcours fléché sur chemins (respect de l'environnement), port du casque obligatoire,
- Le participant s'engage à respecter toutes les consignes données par l'organisateur,

Un point ravitaillement est posté à mi parcours
Nota : un parcours de 35 km empruntant la 1ère partie et la dernière est proposé,
Ces 2 activités proposées font l'objet d'une demande en sous-préfecture avec :
CERFA 15826*01 en raison du périmètre géographique étendu en dehors de Quettehou
Documents pouvant être consultés sur place
Règlement, police d'assurance, arrêtés, plan des parcours
Tous nos parcours contiennent un numéro openrunner et une version papier.

Initiation Cani cross départ à 10h15 distance 9 km

Marche et Trail

Un parcours commun de 14 km et 9 km uniquement sur la commune de Quettehou
Parcours balisé ,ravitaillement à mi parcours
Toutes les voies empruntées sont d'ordre communal et principalement du sentier,
Respect du code de la route et des consignes de l'organisateur,
Le départ de la marche se fera à partir de 9h00
Le départ du Trail se fera à partir de 10h30
Nota : pour les 2 épreuves une version écourtée est proposée avec 1ère partie et dernière du 14km,
Tout concurrent autorise l'organisateur à utiliser les images dans un but promotionnel ou publicitaire,
La manifestation étant d'ordre sportif non chronométré aucune récompense ni classement

Les inscriptions se feront sur place (Gymnase de Quettehou à partir de 8h00)

Autre possibilité par internet : adresse : valdesairecyclo50630@gmail.com

ou par courrier : Vdsc 9 place de la Mairie 50630 Quettehou

ou par téléphone : 0675498889 ,,,,0787269012

Le montant des droits d'inscription est fixé à 5 euros possibilité chèque à l'ordre de VDSC